

Commission Organisation Sportive

REUNION DU 16 JANVIER 2023

Membres Présents Messieurs

- | | |
|-----------|---------------|
| - SEBTI | Maamar |
| - TERRAS | Mohamed Salah |
| - BOUKRIA | Abdelhakim |

ORDRE DU JOUR

1- Traitement d'une affaire.

AFFAIRE N° 02/ Rencontre RAA – JCL (Seniors) du 12/01/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 12.01.2023 à Grarem (insérée su site LFWM).
- Attendu que l'équipe du JCL ne s'est pas présentée pour absence de licences.
- Attendu que conformément aux dispositions en vigueur, la licence doit être présentée lors de chaque rencontre
- Attendu qu'aucune rencontre ne peut se jouer sans la présence des licences.

Par ces motifs et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par pénalité à l'équipe du JCL et en attribue le gain du match à l'équipe du RAA (S) sur le score de 3 à 0.